

PROJET DE SUIVI ET DE CONSOLIDATION DES AGENDA 21 LOCAUX AU SENEGAL

TERMES DE REFERENCE DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Contexte et justifications:

L'avènement de l'Agenda 21 local, comme programme d'action pour le 21^e siècle a été lancé au sommet de Rio de 1992 et à Istanbul en 1994 afin de garantir de manière claire des objectifs précis d'un développement urbain durable. C'est ce qui fonde la nécessité de l'appui technique constant en faveur des municipalités, à travers la promotion de la gouvernance, la formation des élus et le renforcement de la participation de ces derniers à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales de développement urbain.

Cet appui technique est l'une des principales vocations de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU) qui, en tant qu'institution d'ancrage d'ONU-Habitat, a mis en œuvre ce programme dans le cadre de l'appui à la formulation des Agendas 21 locaux dans les villes du Sénégal depuis 2002. Les collectivités locales ciblées par l'initiative sont les villes moyennes et secondaires de Louga (ville pilote du projet), Guédiawaye, Matam, Saint-Louis et Tivaouane.

Le renforcement des capacités logistiques, méthodologiques et pédagogiques des collectivités locales et communautés, dans le cadre de ce projet, a favorisé une appropriation des outils et des expériences. Et ce sont ces acquis que l'IAGU et son partenaire stratégique ONU Habitat veulent confronter avec les méthodes, outils et expériences de planification physique locale mises en œuvre dans les villes sénégalaises. A côté de l'agenda 21 et des plans directeurs traditionnels, figurent d'autres expériences de planification municipale à tendance participative, telles le Plan Local de Développement (PLD), le Plan d'Investissement Communal (PIC), la planification à long terme, etc.

Ainsi, à la nécessité de partager cette expérience cumulée dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 local au Sénégal, s'ajoutent :

- l'urgence de faire le point sur les exercices de planification locale physique ou stratégique dans la perspective du renforcement de leur applicabilité au Sénégal ;
- la pertinence de partager les enseignements majeurs de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local avec les autres institutions et acteurs intervenants dans la planification du développement urbain ;
- la nécessité d'instaurer un cadre d'échange sur les outils et les processus de planification urbaine afin de favoriser la mise en cohérence et les articulations entre les différentes expériences et exercices ;

- le besoin de visiter les mécanismes concrets de transfert des savoirs et des connaissances acquis dans les exercices de planification.

2. Les objectifs de l'exercice :

L'exercice se fera sous forme d'ateliers dont l'objectif global est d'intégrer les acquis du projet de formulation des Agenda 21 locaux dans les politiques nationales et les processus de planification municipale. Cet objectif général se rattache aux objectifs spécifiques ci après :

- harmoniser les démarches de planification à l'échelle municipale ;
- identifier et proposer des stratégies de renforcement mutuel entre les différents exercices de planification locale ;
- instaurer un cadre d'échange sur les outils et les processus de planification urbaine afin de favoriser la mise en cohérence et les articulations entre les différentes expériences ;
- capitaliser les conclusions de ces échanges et les mettre à la disposition des collectivités locales pour mieux les outiller en matière de planification urbaine.

3. Méthodologie :

La méthodologie que nous allons adopter dans cet exercice consistera à :

- mettre en place un groupe de travail composé d'experts de la planification urbaine avec une expérience avérée dans les exercices de planification stratégique urbaine et dans l'élaboration des plans directeur. Ces experts seront issus ;
 - ✓ de la direction de l'urbanisme,
 - ✓ de la direction de l'aménagement du territoire,
 - ✓ de la direction de l'aménagement urbain de la ville de Dakar et Pikine,
 - ✓ de l'Agence de Développement municipal (ADM),
 - ✓ des Assistants techniques de l'A21L des villes de Guédiawaye et Tivaoune,
 - ✓ de l'ONU Habitat, de ENDA-Ecopop, de l'IAGU et du programme CDS.
- recruter un coordonnateur pour assurer l'animation, le suivi et la préparation des rapports d'activités du groupe de travail ;
- Faire des exposés et organiser des échanges sur les exercices de planification municipale (Agenda 21 local, PDU, PLD, la planification à long terme) en mettant en exergue les grandes orientations de leurs méthodologies, leurs points forts et leurs points faibles.

4. Résultats attendus :

- Les membres du groupe de travail sont sensibilisés sur les atouts et les limites des différents exercices de planification urbaine.
- Un document définissant les points forts et les limites des Agenda 21 locaux et les autres exercices de planification stratégique est disponible.
- Les mécanismes de renforcement des plans dans l'élaboration des plans directeurs d'urbanisme et dans la planification à l'échelon local sont identifiés.
- Une plus grande cohérence méthodologique entre les différents exercices de planification stratégique urbaine est obtenue.
- Les professionnels des collectivités locales en charge de la planification urbaine sont mieux outillés dans les méthodologies de planification participatives et intégrées.

5. Durée

Cet exercice va durer un mois et se déroulera sous forme de réunion hebdomadaire.